



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Septembre 2016

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**ARTICLE 1 :** Le respect de ce règlement est obligatoire pour tous les adhérents de Fitness Évolution. En pénétrant dans le centre, chaque adhérent reconnaît et accepte ce règlement intérieur et tous les autres règlements qui servent à maintenir l'ordre et la sécurité.

Le règlement intérieur reprend sans être exhaustif et complète les conditions générales du contrat d'adhésion. Tout adhérent est tenu d'avoir lu, compris et approuvé les conditions générales d'adhésion.

**ARTICLE 2 :** Le centre Fitness Evolution est interdit aux mineurs sauf si accompagnés par un adulte responsable du mineur pour un cours enfant.

**ARTICLE 3 :** Fumer est interdit dans l'enceinte du club.

**ARTICLE 4 :** Une tenue de sport et des baskets propres sont exigées, Attention TORSE NU et TONG interdits, dans l'enceinte du club. Il est nécessaire de disposer d'une serviette pour le contact avec les machines, de nettoyer les machines après utilisation et de conserver les locaux propres.

**ARTICLE 5 :** Les issues de secours doivent impérativement rester dégagées afin d'être utilisables à tout moment.

**ARTICLE 6 :** Les machines ne doivent pas être déplacées. Les tapis, haltères et autres petits matériels doivent être rangés dans les endroits prévus à cet effet après utilisation.

**ARTICLE 7 :**

Tout témoin de dégradation devra en informer la Direction. Tout adhérent est responsable des dégradations qu'il cause aux installations. Les frais de remise en état sont à sa charge.

**ARTICLE 8 :**

Le centre Fitness Evolution ne peut être responsable des vols commis en son enceinte. Les effets personnels des adhérents restent sous leur responsabilité quel que soit l'endroit.

**ARTICLE 9 :** Le centre Fitness Evolution se réserve le droit d'interdire, voire même de résilier un contrat d'abonnement sans aucune forme de procès ni aucun remboursement s'il estime que son intégrité ou celle de ses membres étaient menacées.

La direction se réserve le droit d'exclure toutes personnes ne respectant pas le règlement intérieur.

**ARTICLE 10 :** Les objets trouvés dans l'enceinte du centre sont à remettre à l'accueil.

**ARTICLE 11 :** Fitness Évolution se réserve le droit de modifier sans préavis le règlement intérieur sans que l'adhérent ne puisse prévaloir d'aucune compensation.

Les horaires sont affichés dans le centre, sur le site internet, compte Facebook, l'adhérent est censé en prendre connaissance.

Les horaires et les cours pourront être modifiés en fonction des nécessités économiques ou pratiques du club. Fitness Évolution peut à tout moment modifier :

- les horaires pour cause de vacances, jours fériés, évènements, travaux, réparations.
- la disposition, les tarifs et prestations.

Les cours ne sont pas dispensés les jours fériés.

**ARTICLE 12 :** Les barres des appareils libres doivent être déchargées après usage ainsi que leurs disques, sur les râteliers.

**ARTICLE 13 :** Afin de satisfaire tous les adhérents et d'éviter les temps d'attente trop longs, certains appareils de musculation peuvent se faire en alternance avec plusieurs membres.

**ARTICLE 14 :** En cas d'urgence, prévenir la Direction au 04 70 34 25 50